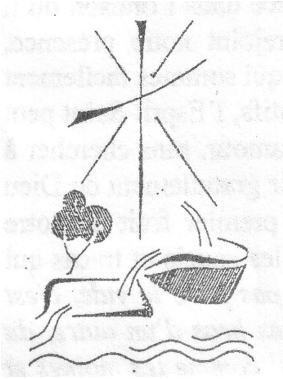


**ASSOCIATION OECUMENIQUE DE LA SOURCE NOUVELLE**

*28 , route de Cernay – 68500 HARTMANNSWILLER*



**LETTRE DE LA SOURCE NOUVELLE N° 156**

Mai – Juin 2009

La lettre n°155 vous a informés des activités menées par différents groupes fréquentant la Source Nouvelle. La présente lettre conclut l'année 2008/2009. Nous nous retrouverons pour la rentrée de Septembre avec en point de mire la fête des 25 ans de l'AOSN qui aura lieu le 20.09.09.

Eh oui! déjà 25 années que nous cheminons ensemble dans la confiance réciproque en l'avenir qui est le temps de Dieu, lui qui, depuis le début de notre aventure, a marché avec nous dans les moments de joie comme dans les épreuves.

Un des points d'appui de l'AOSN, ce sont les STATUTS que certains d'entre vous connaissent et d'autres peut-être pas ou peu. Vous trouverez ci-dessous des extraits des articles les plus marquants présentant l'AOSN. Si vous désirez avoir les statuts en intégral, il vous suffit de nous les demander tout simplement. Comme vous le savez et ainsi qu'il est stipulé dans les statuts, l'Association Oecuménique de la Source Nouvelle (en abrégé AOSN), accueille dans ses locaux la Communauté de la Source Nouvelle et ses membres. Vous vous êtes peut-être déjà demandé quel est le rôle exact de ces deux entités et leur raison d'être. L'une et l'autre se situent dans la spiritualité de ce verset de l'évangile de Jean au chapitre 4, verset 14, où il est écrit: Jésus répondit à la Samaritaine: "Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais soif; l'eau que je lui donnerai deviendra en lui source jaillissant en vie éternelle."

Voici donc en premier la présentation de l'AOSN et ensuite celle de la Communauté. J'espère avoir ainsi contribué à mieux vous informer du pourquoi de l'existence de LA SOURCE NOUVELLE dans son ensemble. Si des questions continuent à vous habiter, n'hésitez pas à nous en faire part, c'est avec plaisir que nous vous répondrons, car ce sera pour nous une preuve de votre intérêt pour tout ce que nous faisons ici en Église.

François, diacre.

# L'ASSOCIATION OECUMÉNIQUE DE LA SOURCE NOUVELLE.

## EXTRAITS DES STATUTS

### **TITRE PREMIER: But et composition de l'Association**

#### ARTICLE 1

L'Association Oecuménique de la Source Nouvelle (AOSN) a pour but de regrouper, dans la perspective et avec une volonté oecuménique: les personnes en recherche de Dieu, désirant mettre en commun leurs attentes et leurs expériences, en vue d'une croissance humaine et spirituelle.

Dans cet esprit, l'association se propose:

- d'accueillir dans ses locaux, la Communauté de "La Source Nouvelle" et ses membres, ainsi que tout autre groupement à caractère désintéressé et poursuivant la réalisation d'un objet similaire.
- d'assumer la conservation et l'administration des biens immobiliers et mobiliers ainsi affectés. L'association est inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Guebwiller sous le N° 642 VOL XII et régie par les articles 21 à 79 du Code Civil local.

Le siège social est fixé 28, route de Cernay, 68500 HARTMANNSWILLER.

#### ARTICLE 2

Les moyens d'action de l'association sont l'organisation de réunions de prière et de réflexion, de rencontres et d'activités.

### **TITRE DEUX: Administration**

#### ARTICLE 5

L'Association Œcuménique de la Source Nouvelle est administrée par un Conseil composé de 7 personnes majeures légales, jouissant de leurs droits civils, prises parmi les membres actifs, à jour de leur cotisation, à savoir:

1°) en qualité de membres de droit

- trois sociétaires désignés à cet effet par la Communauté "La Source Nouvelle"
- un représentant de la Société Civile Immobilière "La Tuilerie", 68500 WUENHEIM.

2°) en qualité de membres élus

- trois adhérents désignés par vote à main levée, ou par vote secret si la demande en est faite.

Le Conseil choisit parmi ses membres un Bureau composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. La fonction de vice-président, ou de premier vice-président au cas où il y en aurait plusieurs, revient de droit au responsable, en exercice, de la Communauté "La Source Nouvelle"

#### ARTICLE 8

L'Assemblée Générale comprend les membres actifs à jour de la cotisation. Elle se réunit une fois par an - et chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige - pour statuer sur l'ordre du jour présenté par le Conseil. Son Bureau est celui du Conseil. Elle est appelée à se prononcer par vote sur les différents rapports, le rapport financier ayant fait auparavant l'objet d'un contrôle par les deux réviseurs aux comptes, élus chaque année par l'Assemblée Générale.

### **TITRE TROIS: Ressources**

#### ARTICLE 12

Les recettes annuelles de l'association se composent des cotisations, des dons, des ressources créées à titre exceptionnel telles que quêtes, conférences, tombolas, loteries, concerts, spectacles, publications, insignes etc...

Les statuts ont été initialement adoptés par l'Assemblée Générale 1<sup>o</sup> Février 1984 à Soultz (68).

Ils ont été modifiés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 Octobre 1989, puis par l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 Novembre 1991 et enfin par l'Assemblée Générale extraordinaire du 25 Novembre 2000.

## LA COMMUNAUTÉ DE LA SOURCE NOUVELLE.

**La communauté** de la Source Nouvelle se situe dans le grand mouvement des Nouvelles Communautés Ecclésiales, en abrégé N.C.E., issues du Concile Vatican II. Elle est née le 4 Décembre 1988 au Foyer de Charité d'Alsace à 67530 OTTROT et est inscrite sur la liste des Nouvelles Communautés Ecclésiales (NCE) du Diocèse de Strasbourg.

**Le charisme fondateur:** Donner naissance à un lieu d'accueil pour permettre à quiconque de grandir humainement et spirituellement dans la foi chrétienne avec un esprit œcuménique.

**Le nom:** "Le Christ est cette **Source Nouvelle** qui nous abreuve de son eau vive par l'Église qui est, par le Christ, le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain."

( VATICAN II, encyclique LUMEN GENTIUM 1 )

**Une communauté d'alliance:** La communauté de la Source Nouvelle est une communauté d'alliance parce que non résidentielle, et elle s'inspire plus largement de la recommandation de St Benoît: "Prie et travaille". Elle n'a pas de rattachement particulier ; ouverte à tous, elle regroupe des personnes qui s'engagent pour un an renouvelable, dans l'esprit de la *pastorale du seuil*. Elle se veut un lieu ouvert de partage, de liberté, de gratuité et de fraternité. A cet effet ses membres se retrouvent deux fois par mois pour prier, approfondir leur foi chrétienne et éclairer leurs engagements. Au sein de l'AOSN la communauté veut être un élément de dynamisme œcuménique ; de ce fait elle favorise et suscite des rencontres avec les chrétiens protestants du secteur. Elle n'a pas de contact avec les chrétiens orthodoxes vu l'absence de ces derniers sur le secteur.

La communauté anime la prière hebdomadaire du jeudi à 15h, proposée à tous, et différentes autres célébrations. Ainsi elle s'efforce d'être le levain de l'AOSN.

Comme le voulait St Bernard pour ses monastères, à notre tour nous désirons " Que la communauté de la Source Nouvelle soit une école de charité."

Vous voulez en savoir plus? alors demandez une rencontre avec François ABT, responsable de la Communauté. Tél: 03.89.76.77.10.